



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 avril 2026

2026-04-02

L'an deux mille vingt-six et le mardi quatorze avril à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Gilbert Longo, Evelyne Roux,
Fabien Gallice, Estelle Milani, Christian Girard-Cusin, Eveline Simondi, Matthias Pellissier, Christine Goichot, Noemie De Macedo
Absent excusé et représenté : Yann Peschot représenté par Estelle Milani
Absents non excusés et non représentés :
Secrétaire de séance : Evelyne ROUX

Date de la convocation : 08/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

Objet : Subventions Associations

Pour donner suite à la réception pour chaque association, du contrat républicain signé par les présidents d'association ainsi que le bilan de l'année N-1 et des projets futurs.

Le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 aux associations et autres organismes

Organisation bénéficiaire	Montant 2026
Comité animation des 3 villages	100,00 €
Club d'astronomie Les Nuits Magiques	100,00 €
Don du sang	100,00 €
ADMR pont de beauvoisin	150,00 €
Comité d'animation de Saint Albin de Vaulserre	100,00 €
Souvenir Français	100,00 €
AICA (1)	100,00 €
SOU DES ECOLES	200,00€
Foot FC SAV	100,00€
TOTAL	1 050,00 €
(1): Les chasseurs unis (St Jean, St Albin, St Martin, Pont de Beauvoisin)	

Mme Roux Evelyne et Mme Simondi Evelyne, ne prennent pas part à la délibération.

Le porté de la décision du Conseil Municipal est

- le versement des subventions en faveur des associations et organismes selon la répartition proposée pour un montant de **1050 €**.
- Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, article 65748.

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A St Albin de Vaulserre,
Le 14 avril 2026.

Secrétaire de séance

Evelyne Roux



Maire de la commune

Hilani Cedric

